



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 99215

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la prévention des incendies de véhicules dans les quartiers, lors de la nuit de la Saint-Sylvestre. En effet, ce phénomène d'insécurité urbaine apparu depuis une vingtaine d'années principalement dans les grandes villes de notre pays, s'est développé à partir de la ville de Strasbourg. Ce phénomène très banalisé et concentré sur cette nuit de Réveillon, consiste en guise de « feux d'artifice », à brûler dans un quartier, plusieurs dizaines de voitures, comme un feu de joie, pour fêter l'année nouvelle. Le nombre de ces véhicules incendiés causait dès lors une sorte de palmarès, de ville en ville, et année par année, pour quantifier et comparer l'ambiance dans les différents quartiers et d'une période à l'autre. Cette comparaison est très largement construite par les médias et ne correspond à aucune mesure scientifique d'insécurité urbaine. Pour autant, il conviendrait de prévenir plus efficacement ce phénomène par une information adéquate, auprès notamment des jeunes des quartiers. Les collectivités locales, les assureurs, les associations des jeunes des quartiers, etc. pourraient être associés à l'élaboration d'une telle campagne de sensibilisation. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99215

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 857

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)